

JEAN DALTROFF

SAMUEL LEVY DE BALBRONN:  
UN RICHE PRÊTEUR D'ARGENT JUIF DE BASSE-ALSACE  
AU DERNIER SIÈCLE DE L'ANCIEN RÉGIME

Samuel Levy est un homme qui a traversé presque tout le XVIII<sup>e</sup> siècle puisque sa date de naissance se situe autour de 1711 et celle de son décès en l'an X de la République<sup>1</sup>. Il a, en effet, déposé son testament chez le notaire Humbourg le 26 février 1767, alors qu'il avait 57 ans, soit 35 ans avant sa mort, ayant donc vécu 91 ou 92 ans<sup>2</sup>. Il est originaire d'Odratzheim, s'est marié jeune en 1732 avec la fille d'un autre riche prêteur d'argent, Maennel Bloch de Balbronn, et il s'établit dans cette dernière localité pour y vivre jusqu'à la fin de ses jours. Son père n'était autre que Raphaël Levy de Bischheim, qui exerçait le métier de banquier à Strasbourg et à Bischheim sous le nom de la société «Raphaël Levy et fils»<sup>3</sup>. Très curieusement, Samuel Levy n'est pas dans l'association alors qu'on le voit très souvent prêter de l'argent à Strasbourg, Marmoutier, Westhoffen,

1. Voir «Samuel Levy, un riche prêteur d'argent» dans J. Daltroff, *Le prêt d'argent des Juifs de Basse-Alsace d'après les registres de notaires royaux strasbourgeois (1750-1791)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Strasbourg-II, décembre 1982, pp. 69-91.

2. Le testament de Samuel Levy, en hébreu, fait à Balbronn, a été enregistré par le notaire Humbourg. Il a six pages divisées en dix-huit articles et nous apporte des renseignements fort précieux sur la manière dont notre créancier désirait disposer de son argent. Dans l'article 1, par exemple, Samuel Levy lègue 1800 florins en faveur des pauvres et des étudiants de la *Thora*, montant à distribuer par les fils du testateur. Archives départementales du Bas-Rhin (par la suite A.D.B.-R.) 6E41, 125, Humbourg, 26.2.1767. La vie de ce personnage illustre nous est plus familière grâce à A. Fraenkel, «La vie du Parnass Samuel Levy de Balbronn», communication au III<sup>e</sup> Colloque de la Société d'Histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine, Strasbourg, 14-15 février 1981. Son inventaire a été déposé à Westhoffen en 1802: A.D.B.-R., Ét. not. Scherb, Westhoffen, Inventaire du 4 germinal an X, boîte 25.

3. Le contrat de société associe Raphaël Levy à trois de ses fils: Michel Levy, «Juif négociant» à Saverne, Léon Levy et Olry Levy eux aussi «Juifs négociants» à Bischheim. Le contrat stipule que les quatre Juifs se sont associés «au fait de tous négoce, trafics, commerces et entreprises», que Raphaël a contribué pour 40.000 livres, Michel Levy pour 6.000 livres, Léon et Olry Levy pour 9.000 livres chacun. A.D.B.-R., 6E41, 74, Ét. Humbourg, 10.12.1745.

Obernai et même à Haguenau et à Saverne<sup>4</sup>. La communauté de Balbronn où vécut notre prêteur d'argent est une communauté relativement récente: il n'y avait que quatre familles en 1695 et, au fur et à mesure que nous avançons dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre de familles juives augmente. Le recensement de 1784 montre qu'à Balbronn il y a 33 familles et 170 individus<sup>5</sup>. Sur ces 33 familles, Samuel Levy, ses enfants et ses petits-enfants constituent déjà six familles. Samuel Levy figure en premier dans ce recensement comme chef de famille avec sa femme Esther Bloch; ils ont à leur disposition deux valets (Sander et Meyer) et deux servantes (Rella et Hanna). Mais, contrairement à ce qui se passe dans d'autres communautés juives, il ne figure pas comme prévôt ou préposé des Juifs; il n'y en avait d'ailleurs pas à Balbronn. Cette localité, à très forte majorité protestante, fait partie du comté de Hanau-Lichtenberg, comme Westhoffen et Bouxwiller. La présence de Juifs dans ce comté, et plus tard chez les princes de Hesse-Darmstadt qui en héritèrent, s'explique par le fait que ces souverains étaient un petit peu plus tolérants que les autres potentats. Les Juifs de Balbronn semblent donc avoir vécu sans histoires dans ce village protestant du Vignoble.

Revenons à notre prêteur d'argent pour constater qu'entre 1736 et 1793, il a placé 190 créances d'un montant total de 168.578 livres<sup>6</sup> dans 53

4. Notre analyse ne porte que sur les prêts passés devant les notaires royaux à Strasbourg, soit environ 190 créances. Le nombre de prêts d'argent effectué par Samuel Levy pourrait facilement atteindre 2.000 actes. Il figure, par exemple, assez souvent dans les inventaires de succession comme créancier de laboureurs du Kochersberg. Nous le voyons dans l'inventaire de succession et de partage de Diebold Adam, «Bürger und Ackersmann» d'Ittenheim, parmi les créanciers, pour un montant de 204 florins. A.D.B.-R., Notariat ancien, Saverne II, 183, inventaire du 11 janvier 1765. Nous le retrouvons aussi dans l'inventaire de Michel Lehmann, bourgeois laboureur de Kleinfrankenheim. Les dettes de ce dernier s'élèvent à plus de 1.465 florins dont 1.100 florins à Samuel Levy, «Jud von Balbronn». A.D.B.-R., Notariat ancien, Saverne II, 183, inventaire du 6 juin 1764. Il figure encore dans l'inventaire après décès d'Anthony Clauss, bourgeois cordonnier à Gougenheim, pour un montant de 79 florins. A.D.B.-R., Notariat ancien, Saverne II, 183, inventaire du 25 janvier 1765. Nous prendrons un dernier cas, tant les exemples sont nombreux: parmi les dettes («Schulden auf dem Tod») de Weyland Lorentz, bourgeois de Dingsheim, nous rencontrons encore Samuel Levy pour une obligation de 170 florins (le total des dettes atteignant 608 florins). A.D.B.-R., Notariat ancien, Saverne II, 183, inventaire du 23 janvier 1765.

5. Voir la communauté de Balbronn aux A.D.B.-R., C 337 (dénombrement des Juifs, 1784), pp. 1-4.

6. Nous n'avons pas pris en compte tous les actes passés à Strasbourg qui font allusion à des obligations signées au profit de Samuel Levy aux greffes de Dachstein, Westhoffen, Furdenheim et que les débiteurs remboursent en vendant des terres. Ainsi, en avril 1762, Joseph Oswald, bourgeois d'Ernolsheim, et son épouse, vendent à Samuel Levy un ensemble de biens-fonds situés dans le ban d'Ernolsheim dont «un zweytel ou trois quarts d'arpents im Wickersheimer feld... plus en vignes un demy arpent im Wenigasthen» pour la somme de 550

localités différentes. La carte n° 1 montre cette dispersion et nous permet de remarquer que le rayon d'action de Samuel Levy est situé essentiellement au nord-est de la Bruche avec une prédilection pour le Kochersberg (30 localités citées). Notre créancier semble avoir choisi ses débiteurs en dehors de critères confessionnels et politico-administratifs. L'aire de rayonnement de Samuel Levy s'articule en effet autour de 31 localités catholiques et 22 localités protestantes qui font partie de trois seigneuries ecclésiastiques, seize seigneuries laïques et trois seigneuries urbaines<sup>7</sup>.

Le tableau ci-dessous met l'accent sur le montant des obligations:

moins de 200 livres	200 à 500 livres	500 à 1000 livres	1000 à 1500 livres	1500 à 2000 livres	plus de 2000 livres
11 = 5,78 %	52 = 27,36 %	73 = 38,42 %	27 = 14,21 %	15 = 7,89 %	12 = 6,31 %

(nombre et pourcentage par rapport au total = 190)

Les prêts les plus communs sont ceux de 200 à 1000 livres (plus de 65 % du total des obligations) mais plus des trois-quarts des montants sont compris entre 200 et 1.500 livres. Si le nombre des créances supérieures à 2.000 livres n'est pas très élevé, certaines avances sont assez considérables puisque six prêts dépassent 2.500 livres, le plus important atteignant 7.200 livres.

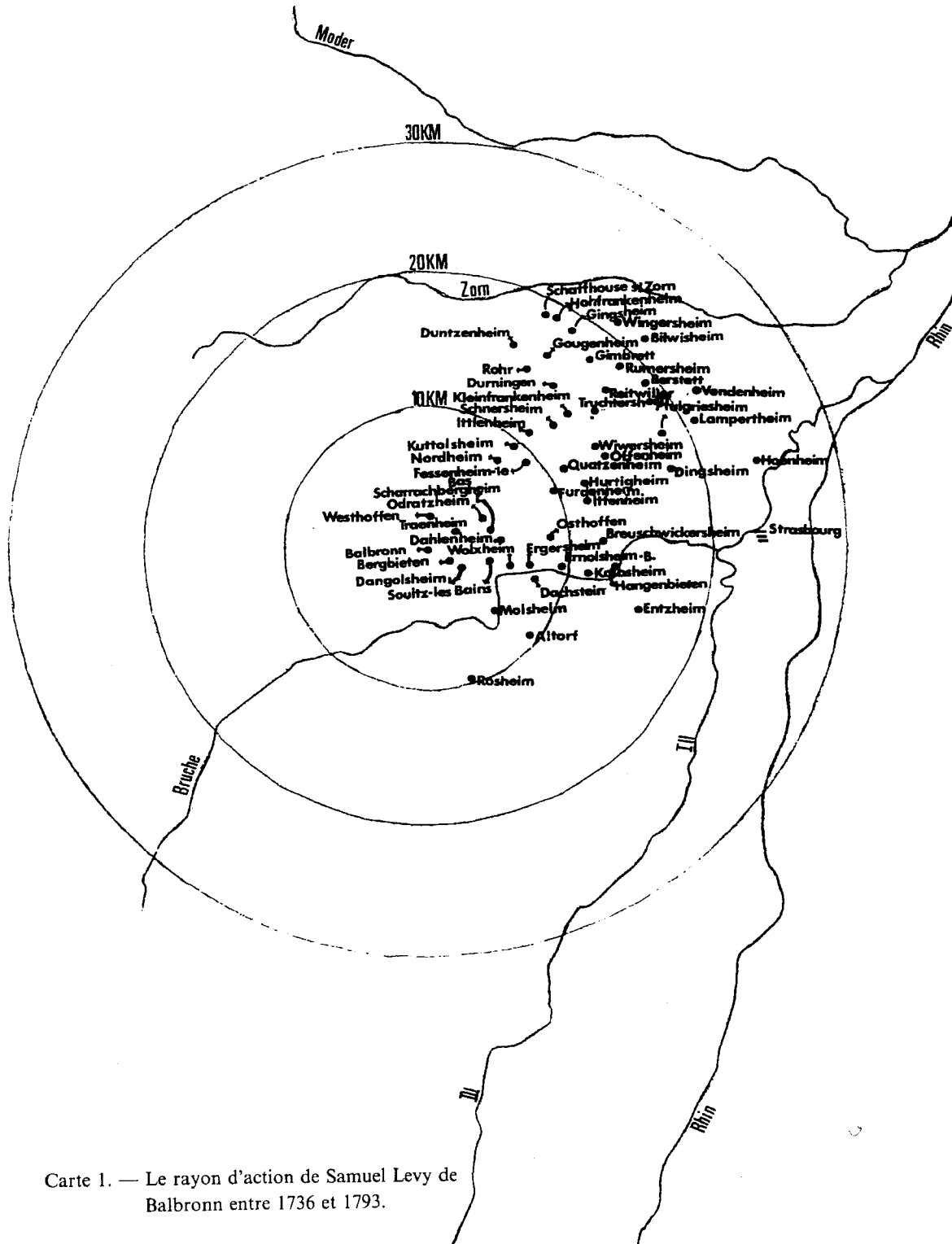
Le graphique n° 1 consacré à l'évolution du montant total annuel avancé par Samuel Levy entre 1746 et 1793 appelle plusieurs remarques:

Le montant total annuel est élevé entre 1752 et 1755, de 1762 à 1766, de 1771 à 1772, et connaît une ascension considérable à partir de 1791. L'augmentation entre 1752 et 1755 ne peut pas s'expliquer par une crise, dans la mesure où nous sommes dans une période assez calme qui suit en Alsace le gonflement temporaire de la population entre 1744 et 1750. Par contre, entre 1762 et 1766, la hausse globale des montants est à mettre en liaison avec la crise touchant le Kochersberg<sup>8</sup> et provoquée par des

livres. Le dit acquéreur leur retient 500 livres que les vendeurs lui doivent par obligation passée en 1754 au greffe de Westhoffen. A.D.B.-R., 6E41, 107, Ét. Humberg, 2.04.1762.

7. Les localités catholiques font partie pour la plupart des possessions du prince-évêque de Strasbourg: 20 sur 31 endroits dont Altolf, Molsheim, Gingsheim, Dingsheim, Gougenheim, Rohr, Bergbieten, Ernolsheim, Dahlenheim, Kleinfrankenheim, Durningen, Soultz-les-Bains, et d'autres. Les localités protestantes appartiennent pour un grand nombre au comte de Hanau-Lichtenberg et à la noblesse immédiate de Basse-Alsace. Ainsi, les huit villages de Hohfrankenheim, Gimbrett, Duntzenheim, Westhoffen, Balbronn, Durningen, Reitwiller et Hangenbieten sont des possessions du comte de Hanau-Lichtenberg.

8. J.-M. Boehler, *Démographie et vie rurale en Basse-Alsace: l'exemple du Kochersberg (1648-1836)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Strasbourg, 1973, p. 113.



Carte 1. — Le rayon d'action de Samuel Levy de Balbronn entre 1736 et 1793.

accidents naturels, dans un contexte de hausse des prix qui contraint le paysan à emprunter. Il est en effet remarquable de constater que dix-sept des vingt-six prêts de Samuel Levy sont signés au profit de laboureurs du Kochersberg pour des montants allant de 120 à 2400 livres<sup>9</sup>. L'importance des sommes avancées par Samuel Levy en 1771 et 1772 est à mettre en rapport avec la crise de 1770 qui commence par une soudure difficile après la récolte insuffisante de 1769, entraînant une demande plus forte de crédits<sup>10</sup>.

La forte ascension des montants en 1792 et 1793 semble s'expliquer par le rôle attractif qu'exercent les biens nationaux sur les ruraux qui sollicitent des avances importantes auprès de Samuel Levy<sup>11</sup>.

La faiblesse des montants avancés par notre créancier entre 1784 et 1786 et surtout en 1788 et en 1789, période de crise agricole où l'on doit vivre en empruntant, a de quoi étonner. Cette baisse semble liée aux remous suscités par l'affaire dite «des fausses quittances» qui éclata dans le Sundgau en 1777-1778. Mais elle s'explique davantage par le contenu des lettres patentes du 10 juillet 1784 dont certains articles réglementent dans un sens restrictif l'«usure» juive<sup>12</sup>.

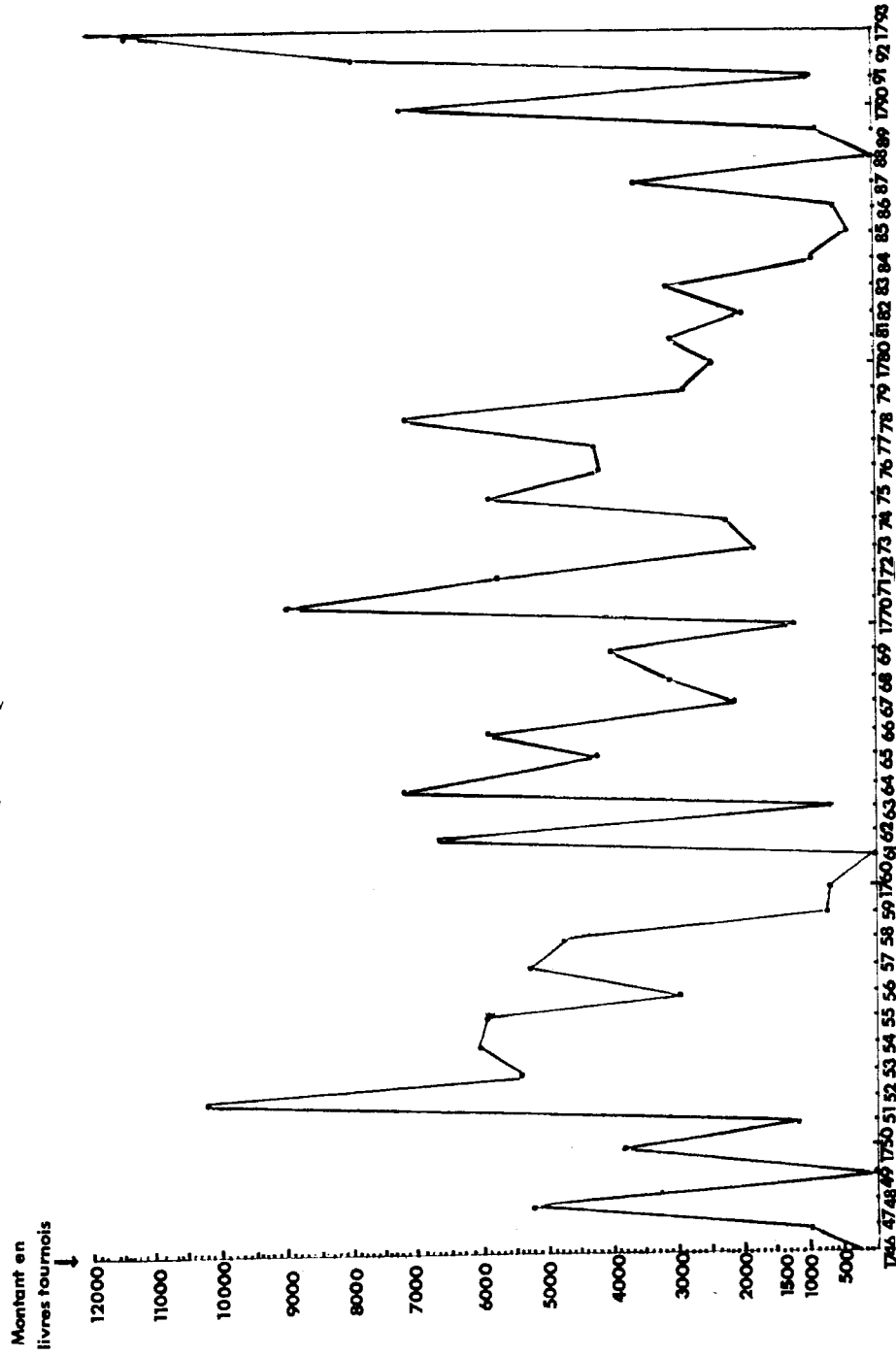
9. Les 17 laboureurs qui ont emprunté à Samuel Levy un montant total de 16.852 livres (soit une moyenne de 991 livres par laboureur) proviennent de 11 localités différentes: Furdenheim, Fessenheim, Gimbrett, Rumersheim, Duntzenheim, Truchtersheim, Kleinfrankenheim, Wiwersheim, Bilwisheim, Rohr et Durningen.

10. En 1770, deux obligations sont signées au profit de Samuel Levy pour un montant total de 1.152 livres. En 1771 et 1772, les actes sont, au plus fort de la crise, au nombre de neuf et sept, et les sommes avancées atteignent respectivement 8.970 et 5.644 livres tournois.

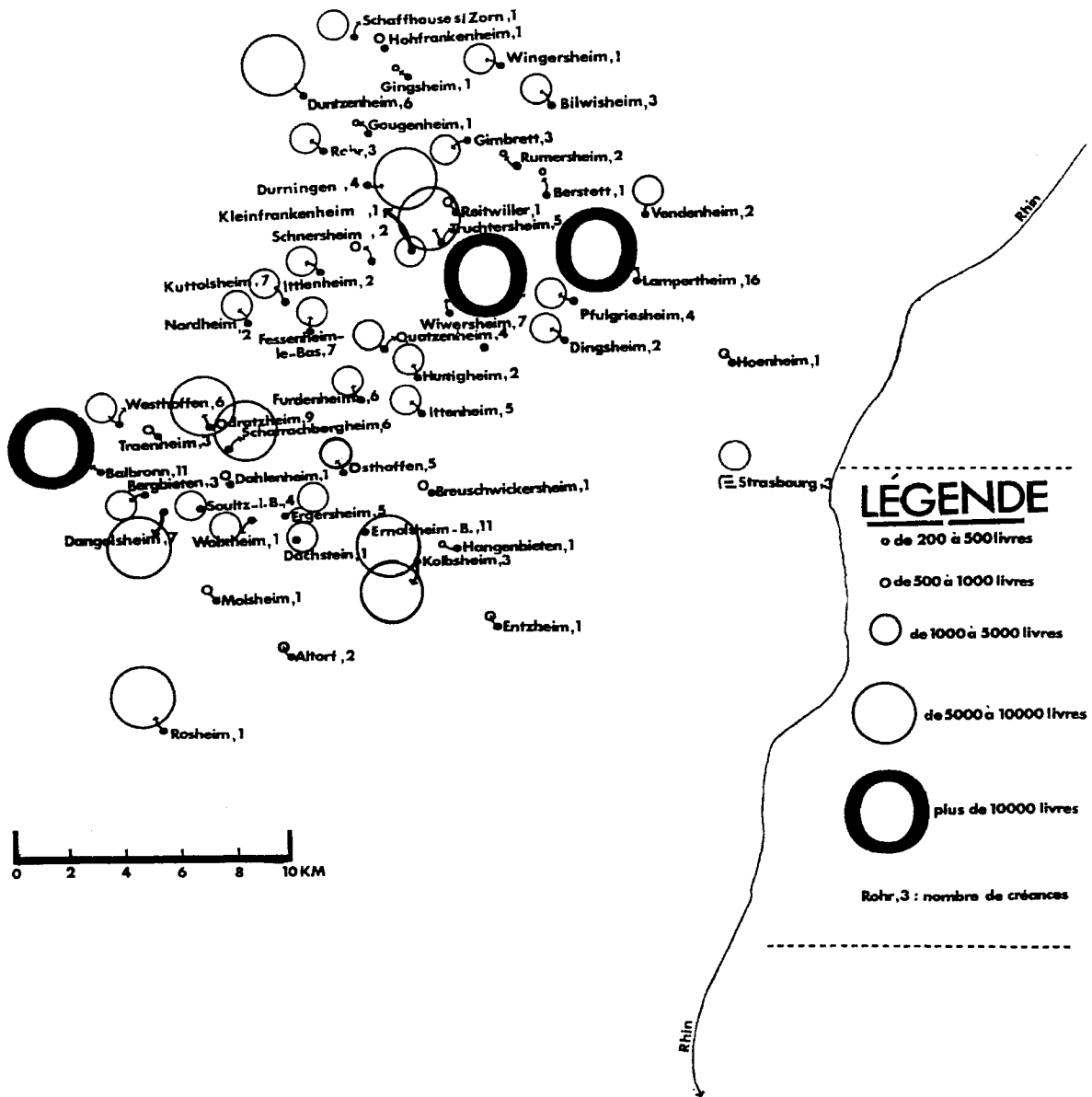
11. Citons quelques exemples: Philippe Barth, citoyen commandant de la Garde nationale demeurant à Lampertheim, emprunte 2.000 livres à rendre en deux ans à Samuel Levy, Juif de Balbronn. A.D.B.-R., Notariat moderne, Strasbourg I, 1, Ét. Lacombe, 24.2.1792. Jean Schott, bourgeois laboureur d'Ittenheim, reconnaît devoir 1.000 livres à Samuel Levy, à rendre à la Saint-Martin de 1792 et 1793 avec cinq pour cent d'intérêts par an. A.D.B.-R., Notariat moderne, Strasbourg I, 2, Ét. Lacombe, 30.5.1792. Samuel Levy, «citoyen négociant» de Balbronn, avance 1.600 livres à Jean Berst, «citoyen laboureur», à rendre en huit ans. A.D.B.-R., Notariat moderne, Strasbourg VI, Ét. Laquiane, 18.4.1793. Enfin, Laurent Karcher, «citoyen laboureur» de Kolbsheim, signe à Samuel Levy, «citoyen négociant» de Balbronn, une obligation de 4.000 livres pour quatre ans. — A.D.B.-R., Notariat moderne, Strasbourg VI, 5, Ét. Laquiane, 21.06.1793.

12. Les contrats de prêts devaient désormais être passés en présence de deux préposés et les intérêts stipulés en espèces; la prestation du serment devenait obligatoire, les quittances écrites et signées en hébreu étaient interdites. Pour plus de détails, voir A. Hertzberg, *The French Enlightenment and the Jews*, New York-Londres, 1968, pp. 318-319; S. Schwarzfuchs, *Les Juifs de France*, Paris, 1975, pp. 191-194. Nous constatons d'ailleurs chez les deux notaires royaux strasbourgeois une chute brutale du nombre total des obligations signées en faveur des Juifs après 1783. Ainsi, nous passons de 56 prêts en 1783 à 30 en 1784, 12 en 1785, 13 en 1786, 12 en 1787, 17 en 1788 et 7 en 1789. La reprise s'amorce en 1790 avec 18 prêts, 41 en 1791, 35 en 1792 et 27 en 1793.

GRAPHIQUE N° 1



L'évolution du montant total annuel avancé par Samuel Levy de Balbronn entre 1746 et 1793.



Carte 2. — L'aire de rayonnement de Samuel Levy de Balbronn avec le nombre et le montant total des créances placées dans chaque localité entre 1736 et 1793.

Samuel Levy écume littéralement les zones les plus riches de la région de Strasbourg.

Comme l'indique la carte n° 2, l'aire de rayonnement de notre créancier se localise autour de deux principaux pôles. Le premier se situe dans un rayon de 10 kilomètres autour de son lieu de résidence, où il a placé 99 créances d'un montant total de 85.450 livres dans 21 localités du Vignoble, principalement (Balbronn, onze créances et 10.246 livres avancées; Odratzheim, neuf placements atteignant 7.146 livres; Dangolsheim, sept prêts s'élevant à 8.956 livres...). Le second pôle touche essentiellement le Kochersberg dans un rayon de 20 à 25 kilomètres autour de son lieu de résidence. Les placements, au nombre de 77, atteignent la somme totale de 74.372 livres et touchent 25 localités où dominent Lampertheim (seize créances et 12.344 livres avancées) et Wiwersheim (sept prêts d'un montant total de 11.360 livres tournois). La diversité des lieux de placement des capitaux montre que le nom de Samuel Levy devait être fort répandu et cela ne pouvait que contribuer à expliquer l'impression d'«omniprésence» juive dans certaines zones<sup>13</sup>.

Il est assez complexe d'interpréter l'exploitation des zones d'action de notre créancier, qui a exercé ses activités dans pas moins de 53 localités où domine Lampertheim, village protestant dans le site vallonné du plateau du Kochersberg. Plusieurs facteurs semblent entrer en ligne de compte: les relations, l'opportunisme mais aussi la réputation et l'image de marque de Samuel Levy qu'on analysera un peu plus loin dans la partie consacrée à la récupération de ses créances. Il faut enfin ne pas perdre de vue l'intérêt même du prêteur pour qui la multiplication des placements dans de nombreuses localités réduisait les risques que pouvaient représenter des débiteurs récalcitrants ou insolvables.

Nous avons orienté l'analyse de la clientèle de Samuel Levy autour de plusieurs pistes de recherche: nous avons tenté de connaître le nombre et la qualité exacts des débiteurs; nous avons aussi essayé d'établir quelle catégorie professionnelle a le plus recours à ses capitaux; nous avons encore étudié les zones d'habitation propres aux débiteurs et nous avons enfin cherché à savoir si une mutation se produit parmi les emprunteurs, à mesure que le temps passe: apparition d'une nouvelle clientèle, disparition de telle ou telle catégorie professionnelle, etc.

Il a été identifié 157 débiteurs différents, ce qui constitue un nombre

13. R. Marx, *La Révolution et les classes sociales en Basse-Alsace...*, Thèse de Lettres, Strasbourg, 1969, p. 143, relève cette impression d'«omniprésence juive» en 1791 et en l'an X dans le Kochersberg et les environs immédiats de Strasbourg.



considérable de personnes pour un seul prêteur d'argent, nombre qui serait sans doute plus important si nous ne nous étions limité aux registres des notaires royaux strasbourgeois. Cette diversité se retrouve d'ailleurs dans les villages où Samuel Levy a une clientèle non négligeable comme Lampersheim (douze emprunteurs différents sur seize), Ernolsheim-Bruche (onze débiteurs différents sur onze) ou Balbronn (neuf débiteurs sur un total de onze). Le tableau suivant met l'accent sur la répartition de la clientèle de Samuel Levy :

Identité socio-professionnelle des débiteurs	Nombre d'emprunts	Montant total emprunté en livres tournois
Laboureurs	114	102.526
Vignerons	29	28.158
Artisans	20	11.044
Bourgeois	7	4.084
Bouchers	3	4.392
Milieu administratif	4	2.120
Juifs	3	8.468
Divers	10	7.846

*Répartition socio-professionnelle des débiteurs de Samuel Levy (1736-1793).*

La qualité des emprunteurs de Samuel Levy est indiquée presque dans tous les contrats, à une exception près<sup>14</sup>. Il apparaît clairement que la grande majorité appartient aux ruraux : laboureurs, vignerons et artisans villageois constituent l'essentiel de la clientèle de notre prêteur (85,78 % du nombre des actes et 84,07 % des sommes empruntées), en compagnie de quelques personnes qualifiées de « bourgeois », de bouchers, de prévôts, d'un bailli, de Juifs, d'un maître d'école, d'un « cabaretier », d'un meunier, etc.

Une analyse plus fine fait apparaître que les 99 laboureurs identifiés détiennent 60 % du nombre des emprunts et 60,81 % des montants avan-

14. L'état socio-professionnel du débiteur fait défaut dans l'acte du trois février 1736 par lequel Valentin Rhiel, du village de Vendenheim, emprunte 800 livres à rendre en quatre ans à Samuel Levy, « Juif domicilié à Balbronn ». A.D.B.-R., 6E41, Ét. Lhanneur de Chantelon, 3.02.1736. Il est d'ailleurs frappant de constater qu'aucun autre prêt n'a été enregistré devant un notaire royal de Strasbourg entre 1736 et 1746. L'explication est à rechercher du côté de l'action limitée de notre prêteur d'argent à ses débuts aux bailliages de Saverne et Marlenheim et au greffe de Westhoffen. Un document daté de 1766 révèle déjà son activité de prêteur d'argent dès 1739 pour une obligation de 888 livres passée au greffe de Westhoffen. A.D.B.-R., 6E41, 122, Ét. Humbourg, 21.5.1766.

cés, alors que les 26 vigneron ne sont titulaires que de 15,26% et 16,70% des totaux considérés<sup>15</sup>. La plupart des laboureurs sont originaires du Kochersberg puisque 74 des 99 laboureurs identifiés habitent vingt-cinq localités de cette région<sup>16</sup>. Les laboureurs de Lampertheim (dix) devancent ceux de Furdenheim (six), Wiwersheim et Fessenheim (cinq laboureurs pour chaque localité).

Les vigneron résident, dans leur très grande majorité, dans le «Vignoble», c'est-à-dire les collines sous-vosgiennes au sud de Marlenheim. Vingt-et-un vigneron sont originaires de sept localités où dominant Dangolsheim et Odratzheim<sup>17</sup>.

Il n'y a pas véritablement de grands bouleversements parmi la clientèle de Samuel Levy entre 1736 et 1793. Tout au plus peut-on constater l'apparition de Juifs comme emprunteurs à partir de 1780<sup>18</sup>, et la baisse moyenne des montants empruntés par les laboureurs, ce qui est à mettre en liaison, semble-t-il, avec l'apparition de nouveaux prêteurs d'argent, des concurrents chrétiens<sup>19</sup>.

15. Peu d'entre les 99 laboureurs apparaissent plus de deux fois, à l'exception de Valentin Erwin de Pfulgriesheim, Jean Urban et Valentin Litt de Duntzenheim qui ont recours à trois reprises aux capitaux de Samuel Levy, le premier par exemple pour des montants de 440, 760 et 600 livres en 1746, 1751 et 1755.

16. Les vingt-cinq localités du Kochersberg où Samuel Levy a placé ses capitaux auprès de laboureurs sont: Bilwisheim (trois créances), Lampertheim (dix), Hohfrankenheim (une), Pfulgriesheim (deux), Gim Brett (trois), Rumersheim (une), Gougenheim (une), Rohr (deux), Duntzenheim (deux), Ittlenheim (deux), Schnersheim (deux), Kleinfankenheim (une), Durningen (trois), Kuttolsheim (quatre), Wiwersheim (cinq), Ittenheim (trois), Furdenheim (six), Osthoffen (quatre), Hurtigheim (deux), Quatzenheim (quatre), Fessenheim (cinq), Breuschwickersheim (une), Reitwiller (une), Truchtersheim (quatre) et Offenheim (une). Les montants avancés par Samuel Levy aux laboureurs des localités énumérées peuvent parfois être importants. Ainsi, sur les 11.360 livres que Samuel Levy a placées à Wiwersheim, les laboureurs se voient avancer des sommes allant de 720 à 2.400 livres, mais quatre obligations portent des montants supérieurs à 1.950 livres. Notre créancier a encore avancé 2.640 livres à Jean Urban, «bourgeois laboureur» de Duntzenheim, en 1781, sans compter deux autres prêts de 1.400 et 2.060 livres. A.D.B.-R., 6E41, 181, Ét. Lacombe, 1.2.1781.

17. Nous prendrons un seul exemple: Samuel Levy a placé 8.956 livres à Dangolsheim dont 8.876 réparties parmi huit vigneron. Quatre de leurs emprunts sont supérieurs à 1.300 livres et un atteint le montant de 2.600 livres qu'Antoine Denner, «bourgeois vigneron et prévôt», s'engage, en 1779, à rendre en treize ans à Samuel Levy. A.D.B.-R., 6E41, 175, Ét. Lacombe, 14.7.1779.

18. Les trois prêts sans intérêts se répartissent de la manière suivante: en 1782, Michel Levy de Hoenheim emprunte 600 livres à rendre en un an. A.D.B.-R., 6E41, 188, Ét. Lacombe, 24.12.1782. En 1789, Isaac Simon Levy et son frère, d'Odratzheim, «Juifs négociants», signent à Samuel Levy une obligation de 600 livres pour six ans. A.D.B.-R., 6E41, 213, Ét. Lacombe, 4.2.1789. En 1790, notre créancier avance 7.200 livres à Isaac Lippmann Netter et à son épouse Fradel de Rosheim, à rendre sans intérêts en six mois. A.D.B.-R., 6E41, 218, Ét. Lacombe, 9.6.1790.

19. Le sondage de 1781, opéré à partir des liasses des notaires royaux strasbourgeois, va dans le même sens, dans la mesure où il nous signale l'importance grandissante des montants

Le très faible nombre d'actes indiquant le motif des prêts nous a incité à en faire l'analyse, conjointement avec la question des dates où sont passées les obligations. La plus grande partie des emprunts (dix-sept sur dix-neuf) n'ont été faits que pour rembourser une obligation plus ancienne dont le bénéficiaire donne quittance dans le même acte, ce qui correspond à un transfert de créance sans y mettre fin. Les dix-sept obligations signées par neuf laboureurs, deux garçons laboureurs, deux bourgeois, deux vigneron et deux artisans au profit de Samuel Levy semblent le signe de difficultés financières et témoignent de l'endettement des débiteurs. Il est très significatif de constater que dans dix cas, un non-Juif est allé se faire prêter de l'argent par notre créancier en vue de rembourser une obligation plus ancienne, contractée envers un autre Juif. Un premier exemple nous est fourni par André Ernwein, laboureur de Furdenheim, qui emprunte, le 14 janvier 1778, 860 livres à Samuel Levy pour «acquitter l'obligation qu'il a passée au profit de Leyser Levy devant le dit notaire, le treize décembre mille sept cent soixante-seize»<sup>20</sup>. Un autre exemple nous vient d'André Kuhn, laboureur de Quatzenheim auquel Samuel Levy avance 400 livres en février 1785. Dans le même acte, Baruch Levy, Juif négociant de Balbronn, reconnaît avoir reçu du débiteur ladite somme pour les dettes restant à payer<sup>21</sup>. Ce circuit caractéristique d'un processus en chaîne, dans lequel un débiteur chrétien est allé emprunter chez un Juif pour rembourser un autre Juif, explique peut-être les nombreuses dénonciations qui s'élèvent au XVIII<sup>e</sup> siècle contre la mainmise des Juifs sur le crédit rural, et les protestations de l'opinion publique répercutées par les autorités locales les rendant responsables de l'endettement paysan<sup>22</sup>.

Nous avons analysé les dates où les paysans demandent des crédits à Samuel Levy. Notre étude, qui a porté sur 114 actes, nous livre les résultats suivants: les laboureurs empruntent au printemps, en mars ou avril (vingt-huit emprunts), période des profonds labours, des semailles à la volée, du hersage, du brisement des mottes après le passage du rouleau en bois. Ils font encore appel aux avances de Samuel Levy durant les mois

avancés par des créanciers chrétiens à des laboureurs (83.038 livres en 124 prêts contre 20.557 livres et 41 prêts consentis par les Juifs aux laboureurs).

20. A.D.B.-R., 6E41, 169, Ét. Lacombe, 14.1.1778.

21. A.D.B.-R., 6E41, 197, Ét. Lacombe, 9.2.1785.

22. Les enquêtes menées par les baillis à l'occasion du dénombrement de 1780 nous donnent de nombreuses informations sur les reproches formulés contre les Juifs. On les accuse d'être des «sangsues qui sucent l'argent des chrétiens et surtout des gens du peuple dans les campagnes». A.D.B.-R., C 336, rapport du bailli de Haguenau (1780). Le bailli de Schwendt (terres de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace) leur reproche de vivre «d'une circulation frauduleuse et usuraire d'espèces». A.D.B.-R., C336 (6 septembre 1780).

de mai, juin et juillet (trente-cinq actes), les mois de soudure, donc de difficultés financières, à la veille de la moisson. Les avances consenties par notre créancier seraient alors des prêts typiques de consommation. Les laboureurs s'adressent aussi à Samuel Levy pendant la morte saison des travaux agricoles, de novembre à février (quarante-trois emprunts). Les prêts serviraient alors à la préparation de la campagne agricole suivante (renouvellement du matériel et de l'équipement nécessaire pour affronter l'hiver). Ces avances d'argent constitueraient donc, en ce qui concerne les bénéficiaires des crédits, un véritable investissement<sup>23</sup>.

L'étude des dates prévues pour les remboursements et des actes quittancés nous permet d'aborder, en outre, les rapports entre le créancier et ses débiteurs: Samuel Levy est-il acharné à récupérer ses créances? Engage-t-il fréquemment des poursuites et même des saisies? Fait-il preuve de clémence en certaines circonstances? Avons-nous des témoignages sur la réputation de notre prêteur d'argent?

On constate tout d'abord que les dates prévues pour les remboursements sont fixées en général d'après le calendrier religieux, qui est aussi le calendrier agricole: la Saint-Martin d'hiver et surtout la Noël apparaissent avec une fréquence nettement supérieure à toutes les autres dates: respectivement 32 et 83 mentions. Samuel Levy accorde à ses débiteurs, pour se libérer, un délai qui dépasse le plus souvent douze mois: plus de quatre fois sur cinq les obligations sont libellées suivant cette norme; près de 80% (exactement 77,88%) des contrats indiquent une date comprise entre un et cinq ans; 10,06% des actes portent une date de remboursement supérieure à cinq ans. Quelques témoignages insistent sur l'image d'un prêteur d'argent qui n'est pas acharné à récupérer ses créances. Les clauses de l'obligation du 18 avril 1757 par laquelle Jean Leib, «bourgeois laboureur et vigneron» de Kuttolsheim, et son épouse s'engagent à rembourser en quatre ans 1.240 livres à Samuel Levy, sont parmi les plus significatives: «Il a été convenu que si la saison était mauvaise au point que la moisson ou la vendange fasse beaucoup souffrir et que par là, les débiteurs ne fussent pas en état de s'acquitter des dits termes, ils ne seront obligés de payer la dite année que les intérêts du capital». En d'autres circonstances, Samuel Levy renonce aux intérêts d'obligations ou accorde des délais supplémentaires très importants pour des prêts dont les montants sont assez considérables. Ainsi, en 1755, il prolonge les termes d'un prêt de 1.440 livres avancé dès

23. R. Moulinas, *Les Juifs du Comtat Venaissin au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Thèse de Lettres, Marseille, 1979, t. III, pp. 602-603, constate qu'en 1675, c'est au printemps et surtout à l'automne que les prêts les plus nombreux sont signés au profit des Juifs d'Avignon, Carpentras, l'Isle et Cavailon.

1752 pour quatre ans à Laurent Léonard, laboureur d'Ernolsheim, pour le porter à seize ans. D'autres documents font allusion aux difficultés qu'éprouve Samuel Levy à récupérer ses avances d'argent. Nous avons plus d'une dizaine d'exemples où notre créancier engage des poursuites, fait saisir des meubles ou des denrées du débiteur récalcitrant, afin de récupérer ce qu'on lui doit. Ainsi André Lobstein, «bourgeois laboureur» de Lampertheim, avait-il emprunté, en 1754, 840 livres à rendre en trois ans à Samuel Levy. Nous apprenons qu'en 1761, Michel Dibinger, chirurgien à Lampertheim, et le fils du débiteur, Jean Lobstein, se constituent caution solidaire d'André «pour prévenir les suites de la saisie que Samuel Levy a fait faire sur les meubles et denrées du débiteur». Samuel Levy est amené plusieurs fois à faire intervenir des huissiers de justice et va même pour une affaire jusqu'au Conseil d'État du Roi.

On relève aussi plusieurs arrangements à l'amiable sous forme de décompte, pour mettre fin au contentieux entre les débiteurs et le créancier: voici Michel Ehrmann, prévôt de Wiwersheim qui, pour arrêter les poursuites engagées par Samuel Levy et éviter de plus grands frais, a invité notre prêteur d'argent à se rendre chez le notaire Laquiante «pour décompter avec lui sur les sommes qu'il lui doit en vertu de deux obligations et pour les intérêts au sujet desquels il le poursuit par voie de saisie». un accord intervient sur la base d'un délai de trois mois accordé par Samuel Levy à son débiteur.

Les 67 obligations quittancées (sur un total de 190 soit 35,26% du nombre des créances) appellent plusieurs observations.

Dans un grand nombre de cas, des sommes, avant d'être quittancées, restent impayées pendant des années, les retards sur les clauses initiales pouvant atteindre plus de trente ans. Nous avons, en effet, relevé vingt-sept obligations payées avec un retard compris entre huit et trente-sept ans sur les modalités de remboursement prévues. Les montants n'étaient pas payés avant plusieurs années pour deux raisons principales:

D'une part, les débiteurs faisaient traîner le remboursement des dizaines d'années, des difficultés diverses (telles que de mauvaises récoltes, des calamités naturelles, la baisse des prix) les empêchant de régler régulièrement leurs emprunts.

D'autre part, ce retard se faisait sans doute dans de nombreux cas avec l'accord de Samuel Levy. Les emprunteurs payaient les intérêts annuellement ou bien en considéraient le montant total comme un prêt supplémentaire. Les dettes qui se prolongeaient ainsi ne pouvaient qu'accumuler les rancœurs des débiteurs et mêmes susciter la haine à l'égard du créancier. Le document suivant, par la vigueur du discours, en est un éloquent

témoignage. En effet, en 1789, l'huissier de Michel Rettig, bourgeois de Dangolsheim, et de son épouse Anne-Marie Schmitt, propose de mettre fin aux dettes de ses clients (plusieurs obligations dont 80 livres empruntées en 1781) tout en remarquant que «le refus qu'il fait d'accepter des requérants les sommes qu'ils lui doivent est sans doute une ruse judaïque pour être éternellement le créancier des requérants et dans cette qualité par ses détours absorber le peu de biens qu'il leur reste; pour lui faire voir qu'ils entendent réellement se libérer envers lui et sortir de ses griffes ils lui feront offrir tout ce qu'ils lui doivent...».

Nous avons pu réunir vingt-deux exemples de prêts où Samuel Levy reconnaît avoir touché le remboursement de ses avances (capital et intérêts) non pas de ses débiteurs mais de laboureurs, de Juifs, de bourgeois de Strasbourg, d'un prêtre, d'un pasteur, d'un négociant, d'un boucher, ce qui ne fait qu'opérer un transfert de créances sans les anéantir. Ce mécanisme où une personne, incapable de rembourser sa dette, est dans l'obligation d'emprunter à un chrétien ou à un Juif pour annuler l'obligation initiale, ne pouvait qu'entretenir des ressentiments tenaces, d'autant plus que la dette pouvait se maintenir pendant toute l'existence des emprunteurs de Samuel Levy<sup>24</sup>.

Samuel Levy a donc exercé dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle les activités d'un riche prêteur d'argent<sup>25</sup> opérant pour son seul compte<sup>26</sup> et

24. L'exemple qui va suivre illustre parfaitement le processus de l'endettement sans fin: Jean Heimbouger, «bourgeois laboureur» de Gimbrett, et son épouse Marguerite Heilbronn, comme caution solidaire et principale payeuse, reconnaissent devoir, en juillet 1753, 530 florins (1.060 livres) à Samuel Levy, une condamnation lors de la sentence au bailliage de Bouxwiller le quinze mai 1752 ayant confirmé la dette. L'obligation est quittancée le dix-sept mai 1781 (soit environ 28 ans après la reconnaissance de dette initiale), Samuel Levy ayant reçu de Nicolas Mühl, à la décharge des conjoints, 530 florins «ensemble les intérêts en dus et échus jusqu'à ce jour». A.D.B.-R., 6E41, 90, Ét. Humberg, 11.7.1753.

25. Samuel Levy était surtout un prêteur d'argent mais également un «négociant», revendant des portions de terre que lui donnaient des paysans pour s'acquitter de leurs dettes, ou exerçant occasionnellement des activités telles que celle de marchand de chevaux. Un échange datant de 1766 est particulièrement significatif. Jean Lehmann, laboureur de Kleinfrankenheim et son épouse Brigitte Ulrich abandonnent à Samuel Levy une maison avec cour, grange, écuries, des terres labourables, des vignes et des prairies au ban de Kleinfrankenheim, neuf chevaux dont trois juments, la propriété de 50 «mesures» de vin blanc, deux tonneaux, une armoire de sapin, cinq lits servant à la maison, à charge pour l'acquéreur de payer les nombreuses dettes des époux Lehmann: 200 livres au Sr Bischoff, marchand de bois à Strasbourg, 102 livres à Joseph Holger, bourgmestre de Kleinfrankenheim pour «deniers royaux» de 1765, 80 livres au Sr Rolb, receveur seigneurial pour «deniers seigneuriaux», 500 livres à Levy, Juif de Wintzenheim, etc. Les Juifs ne pouvant pas acquérir de biens-fonds (terres ou maisons) au XVIII<sup>e</sup> siècle sauf pour l'habitat, Samuel Levy, dans l'exemple ci-dessus et dans bien d'autres cas, était obligé de revendre dans l'année les terres achetées tout comme la maison, d'où un commerce sans doute fructueux. A.D.B.-R., 6E41, 1020, Ét. Laquiente, 5.2.1766. Il convient de signaler que certains débiteurs de Samuel Levy étaient

distribuant des crédits à moyen terme aux paysans, vigneron et artisans du Kochersberg et du Vignoble. Il nous est apparu dans certains cas compréhensif à l'égard de ses emprunteurs, étant peu acharné à récupérer ses créances. En d'autres circonstances, il est dur et parfois impitoyable<sup>27</sup>, ce qui ne pouvait qu'entretenir des ressentiments tenaces parmi ses débiteurs récalcitrants. Samuel Levy mourra ruiné, lui qui avait manié tant d'argent. Son inventaire après décès fait apparaître un déficit de 34.716 livres et 55 créances impayées dont certaines remontent même jusqu'en 1749. L'appauvrissement de Samuel Levy est sans doute lié aux épreuves de la Révolution française, la rentrée de ses créances en assignats expliquant en partie sa chute. Il avait, par exemple, été contraint d'accepter le remboursement d'une obligation de 1.024 livres datant de 1777 en assignats qui avaient perdu toute valeur en 1792. Il est, de plus, fort possible que les 123 obligations non quittancées dans les registres des notaires royaux, et représentant un montant total de 113.262 livres, n'aient jamais été récupérées ou seulement en partie, ce qui devait inévitablement précipiter sa ruine.

parfois obligés de vendre des terres labourables et des parcelles de vigne pour se libérer de certaines dettes. Ainsi, François Scheitter, «bourgeois vigneron» d'Ergersheim, cède-t-il en 1776 environ trois arpents de terres et vignes au ban de Kuttolsheim pour se libérer de deux obligations de 320 et 960 livres signées en 1766 et 1775 en faveur de Samuel Levy. A.D.B.-R., 6E41, 158, Ét. Lacombe, 27.4.1775.

26. Samuel Levy semble avoir toujours opéré pour son compte, ne s'associant pas avec d'autres Juifs en vue d'opérations de prêts. Ses frères, Michel, Léon et Olry Levy, travaillaient aussi «pour leur propre compte ou en association dans la société Raphaël Levy et fils». Deux de ses fils, Baruch et Leyser Levy, étaient aussi d'importants prêteurs d'argent.

27. Des débiteurs sont parfois obligés de vendre leur maison avec de nombreux biens en déduction des sommes empruntées à Samuel Levy: l'exemple le plus frappant nous vient de Simon Roos le jeune, laboureur de Gingsheim, qui, en 1765, a de nombreuses dettes envers Samuel Levy. Il vend alors sa maison avec cour, grange, écuries (dont il reste locataire moyennant un loyer annuel de 180 livres par an) et plusieurs portions de terres labourables au ban de Gingsheim pour 3.600 livres «de laquelle somme le dit Juif acquéreur tiendra compte en déduction de ce qu'il lui doit en principal, intérêts, frais et dépens suivant la liquidation qui en sera faite entre les parties à l'amiable ou en justice à la première réquisition de l'acquéreur ou des vendeurs». A.D.B.-R., 6E41, 117, Ét. Humbourg, 10.1.1765.

## RÉSUMÉ

Samuel Levy de Balbronn a exercé les activités d'un riche prêteur d'argent en Basse-Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a placé 190 créances auprès de 157 débiteurs dans pas moins de 53 localités entre 1736 et 1793. Il a distribué des crédits à moyen terme aux laboureurs, vigneron et artisans villageois du Kochersberg et du Vignoble. Les avances de Samuel Levy sont en général des prêts typiques de consommation mais constituent parfois, pour le bénéficiaire des crédits, un véritable investissement. Samuel Levy mourra ruiné, suite aux difficultés de la Révolution.